

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU LUNDI 21 SEPTEMBRE 2026

Date de convocation : 15 septembre 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
De la délibération n°26-128 à 26-146 incluse	28	04	05	32
De la délibération n°26-147 à 26-149 incluse	27	03	06	30
De la délibération n°150 à 26-158 incluse	28	04	05	32
De la délibération n°159 à 26-162 incluse	27	04	06	31
De la délibération n°163 à 26-167 incluse	28	04	05	32

Secrétaire : M. Marc RIVET

PRÉSENTS : M. François-Xavier PRIOLLAUD Maire, Mme Anne TERLEZ, M. PIRES, Mme Caroline ROUZÉE, M. Olivier GRAFF, Mme Marie-Dominique PERCHET, M. Daniel GERMAIN, Mme Hafidah OUADAH, M. Jean-Louis BAUCHARD, Madame Sylvie LANGEARD **Adjoints**, Mme Nicole BIDAULT, M. Didier JUHEL, Mmes Chantal LETOURNEUR, Anne LESAULNIER, M. Thierry BEAUCOUSIN, Mmes Céline LÉMAN, Ariane KRAFFT, M Axel PIVOT, Mmes Emilie SCHAPMAN, Marina MALANDAIN, MM., Olivier NIEL, Guillaume FERET, Paul LACHNER-GAUBERT, MM Marc RIVET, Jacky VALLÉE, Mmes Anne-Josie GUÉRARD, Nolwenn LÉOSTIC, MM. Sylvain THOMAS, Patrice PAUPER, **Conseillers municipaux**.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- M. Daniel GERMAIN ayant donné pouvoir à Mme Caroline ROUZÉE
- M. Gaëtan BAZIRE ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- M. Diégo ORTEGA ayant donné pouvoir à Mme Anne-Josie GUERARD
- Mme Noha TEFRIT ayant donné pouvoir à Mme Nolwenn LÉOSTIC

ABSENT :

- M. Philippe BRUN

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 26-129 Décision budgétaire modificative n°2

Certifié exécutoire
Par transmission en sous-
préfecture
Le :
Par affichage, le

2 5 SEP. 2026

2 5 SEP. 2026

**Fait à Louviers, le
21 septembre 2026**

Le Maire,
François-Xavier PRIOLLAUD



Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20260921-26-129-DE
Date de télétransmission : 25/09/2026
Date de réception préfecture : 25/09/2026

N° 26-129

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2

RAPPORT

Mme Anne TERLEZ indique que cette

La décision modificative n°2 (DM2) vise à actualiser les prévisions budgétaires 2026 au regard de l'exécution constatée à ce stade de l'exercice et des projections réalisées par les services municipaux.

Cette DM2 traduit ce que devrait être l'atterrissage budgétaire de notre exercice 2026. Elle s'équilibre à **+260 000 € en section de fonctionnement** et à **-1,958 million d'euros en section d'investissement**.

Une situation de fonctionnement globalement favorable

En fonctionnement, le constat est celui d'une évolution positive des recettes.

Les notifications fiscales permettent en effet d'enregistrer près de 127 000 € de recettes supplémentaires, grâce notamment à une évolution favorable du FPIC (de près de 10 000 euros par rapport à l'estimation budgétaire), de la fiscalité foncière et de rôles complémentaires.

Par ailleurs, plusieurs produits complémentaires viennent abonder les recettes de la Ville : remboursements de cotisations sociales, redevances d'occupation du domaine public, produits de locations, pénalités de marchés ou encore ajustements techniques de financements.

Le travail conduit par la Direction des Finances sur l'optimisation fiscale du patrimoine communal a également permis d'obtenir des dégrèvements et corrections favorables représentant environ 60 000 € de gain pour la collectivité.

Des dépenses adaptées aux besoins de fin d'exercice

Du côté des dépenses, les ajustements proposés permettent avant tout de tenir compte de l'évolution réelle des besoins de la collectivité.

Concernant les charges à caractère général, une inscription complémentaire de 111 000 € est nécessaire pour absorber l'évolution de certains coûts de fonctionnement, notamment les dépenses liées au chauffage, à l'énergie, aux assurances, mais aussi

pour financer plusieurs actions prévues d'ici la fin de l'exercice budgétaire.

Des mesures nationales qui impactent la masse salariale

La principale évolution porte sur le chapitre des ressources humaines avec un ajustement à la marge de 180 000 €, soit environ 1% du montant total de charges de personnel, supérieur à 15 millions d'euros.

Cette évolution ne résulte pas d'une augmentation des effectifs mais principalement de plusieurs décisions nationales intervenues depuis le vote du budget et notamment :

- Deux revalorisations successives du smic intervenues au 1er février puis au 1er juin 2026 et donc à leurs conséquences sur les rémunérations des agents contractuels, apprentis, assistants maternels ou adultes relais ;
- L'allocation différentielle pour les fonctionnaires sous le smic ;
- La création du congé supplémentaire de naissance entré en vigueur au 1er juillet ;
- La revalorisation de l'allocation de vétérance des sapeurs-pompiers retraités ;
- Le versement d'un capital décès intervenu au cours de l'exercice.

Le total des impacts est estimé à 108 000 €, auquel il convient d'ajouter une marge de sécurité destinée à faire face aux éventuels imprévus de fin d'exercice.

Une épargne et une capacité d'autofinancement préservées

Cette décision modificative s'inscrit dans le respect des grands équilibres financiers de la Ville.

La collectivité maintient son niveau d'épargne et sa capacité d'autofinancement à un niveau au moins équivalent à celui qui avait été anticipé lors du budget primitif. L'épargne nette transférée vers l'investissement est même confirmée à hauteur de 80 000 €. Autrement dit, les dépenses nouvelles financées dans cette décision modificative sont absorbées sans dégradation de la capacité d'autofinancement de la Ville. La collectivité continue ainsi à financer une part importante de ses investissements par ses propres ressources.

Cette situation témoigne de la solidité de la trajectoire financière de la collectivité et de la qualité du pilotage budgétaire engagé depuis plusieurs exercices.

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20260921-26-129-DE
Date de télétransmission : 25/09/2026
Date de réception préfecture : 25/09/2026

Une réévaluation du montant de l'investissement qui correspond à des décalages de calendrier.

La section d'investissement présente une diminution de 1,958 million d'euros. Il ne s'agit pas d'abandon de projets mais essentiellement de décalages de calendrier liés à un événement majeur intervenu sur l'une des opérations structurantes de notre programme d'investissement.

Le principal report concerne en effet l'opération de restructuration et d'extension de l'école des Acacias. Le chantier a été fortement perturbé par la mise en liquidation judiciaire de l'entreprise titulaire de plusieurs lots de travaux, entraînant l'arrêt du chantier. Cette situation, indépendante de la volonté de la collectivité, impose désormais la mise en œuvre d'une nouvelle procédure de marchés publics afin de réattribuer les lots concernés. La reprise effective des travaux ne pourra ainsi intervenir qu'au cours du premier trimestre 2027.

Cette interruption conduit mécaniquement à reporter sur l'exercice 2027 une part importante des crédits initialement prévus en 2026 ainsi que les financements associés. Elle explique l'essentiel de la diminution constatée en investissement dans cette décision modificative.

Les financements du projet demeurent sécurisés et la collectivité engagera immédiatement la procédure de réattribution des lots afin de permettre une reprise du chantier au cours du premier trimestre 2027.

Une autre opération connaît également des ajustements de calendrier : celui de la Fabrique des Solutions. Ce décalage est lié à une demande des services de l'Etat pour la réalisation d'un diagnostic archéologique préalable aux travaux. Les conclusions du diagnostic archéologique ont été transmises à la collectivité au cours du mois d'août 2026 et permettent désormais de lancer les consultations nécessaires à la réalisation de l'opération.

Les crédits initialement envisagés en 2026 seront en conséquence inscrits au budget 2027.

Ces mouvements représentent notamment :

- Près de 1,7 million d'euros de crédits de constructions reportés ;
- 500 000 € d'avances et d'acomptes d'opérations reportées

Accusé de réception en préfecture
N° : 25/09/2026-129-DE
Date de réimpression : 25/09/2026
Date de réception préfecture : 25/09/2026

- Ainsi que les subventions associées qui seront perçues sur le même calendrier.

S'ajoute également le décalage de certaines cessions patrimoniales qui ne pourront être finalisées en 2026 et dont les recettes seront reportées sur 2027.

Une amélioration du besoin d'emprunt

Le besoin prévisionnel de recours à l'emprunt est diminué de 397 000 €.

Cette évolution s'inscrit dans une trajectoire de désendettement engagée depuis plusieurs années. L'encours de dette est passé de 33,2 M€ au 1er janvier 2025 à 31,5 M€ au 31 décembre 2025 (Depuis 2014, le stock de dette a ainsi diminué de 4,4 millions d'euros) et la capacité de désendettement demeure contenue à 9,3 ans, un niveau compatible avec la poursuite des investissements structurants du mandat.

Cette performance est d'autant plus remarquable qu'elle s'accompagne d'un niveau d'investissement sans précédent. Avec une épargne brute de 3,384 millions d'euros et une capacité de désendettement de 9,3 années, la Ville conserve des indicateurs financiers solides tout en maintenant ses ambitions d'équipement et de transformation du territoire.

Ces résultats traduisent une gestion rigoureuse qui permet à la fois d'investir massivement, d'améliorer la qualité du service public, de contenir l'endettement et de maintenir une situation financière saine dans un contexte national particulièrement contraint.

Conclusion

Cette décision modificative est donc avant tout une mesure d'ajustement et de sincérité budgétaire. Elle tient compte des évolutions réglementaires nationales, accompagne les besoins des services, sécurise les grands projets du mandat et préserve les équilibres financiers de la Ville.

Malgré un contexte national marqué par l'incertitude financière, l'augmentation des charges réglementaires et plusieurs aléas opérationnels indépendants de sa volonté, la Ville de Louviers démontre sa capacité à poursuivre ses projets, préserver ses équilibres financiers et préparer l'avenir sans renoncer à la qualité du service rendu aux Lovériens.

Annexe Vote DM N°2-2026 – Ville Louviers



Tableau Annexe de Vote Décisions modificative n°2 2026

Budget			DEPENSE	Recettes
PRINCIPAL	Fonctionnement	Crédits votés	260 000	260 000
	Investissement	Crédits votés	- 1 958 000	- 1 958 000
Total Budget			- 1 698 000	- 1 698 000

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20260921-26-129-DE
Date de télétransmission : 25/09/2026
Date de réception préfecture : 25/09/2026

DECISION

Le conseil municipal, après avoir entendu le Rapporteur,

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.512-1 et suivants,
- Le Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
- L'instruction comptable codificatrice M57,
- Le projet de décision modificative N°2-2026 transmis

DECIDE

- De procéder au vote de la décision modificative N°2-2026 par chapitre au niveau de la section de fonctionnement et de la section d'investissement, suivant les tableaux annexés à la présente délibération.
- D'autoriser une fongibilité des crédits entre chapitre dans la limite de 7.5% des crédits de chaque chapitre.

ADOpte

La décision modificative N°2-2026 du budget principal de la ville de Louviers pour l'exercice comptable 2026.

Adoptée par 26 voix pour, 6 contre.

Pour copie conforme
Le Maire,



FRANÇOIS-XAVIER PRIOLLAUD